



LES FAITS MARQUANTS DES SB-12 DE LA CCCC MARDI 13 JUIN 2000

L'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA) s'est réuni, le matin et dans l'après-midi, pour procéder à l'examen des thèmes de la mise au point et du transfert des technologies, de la coopération avec les organisations internationales pertinentes, des politiques et mesures et des questions méthodologiques. De son côté, l'Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre (SBI) s'est penché sur les arrangements devant encadrer les réunions intergouvernementales et les questions administratives et financières. Le Groupe de Travail Conjoint sur la Conformité aux Obligations (GTC) a débattu d'un projet de texte des Coprésidents. Un certain nombre de groupes de contact se sont réunis pour plancher sur: les questions administratives financières; l'utilisation des sols, les changements intervenus dans l'utilisation des sols et la foresterie (LULUCF); les effets adverses; le renforcement des capacités dans les pays en transition économiques; et, les lignes directrices relevant des Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des informations) et 8 (revue des informations). Le comité des Amis du Président sur le transfert des technologies et sur le processus consultatif, s'est également réuni.

LE SBSTA

LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Bert Metz, du CIPC, présenta les grandes lignes des principales conclusions du Rapport Spécial du CIPC concernant le Transfert des Technologies. Le Président Dovland déclara que le comité des Amis du Président avait entamé la détermination des domaines prioritaires pour la décision de la CdP-6.

Plusieurs délégués soulignèrent l'importance du renforcement des capacités et du transfert des technologies. L'UE et le JAPON mirent en relief la coordination des sources de financement disponibles. L'UE, le JAPON, l'AUSTRALIE et le CANADA mirent en exergue le rôle du MDP dans l'avancement du transfert des technologies dans les pays en développement. La CHINE, appuyée par plusieurs délégations, s'opposa à toute proposition suggérant que le MDP puisse remplacer le transfert des technologies dans le cadre de la CCCC. L'ILE MAURICE suggéra le recours aux organes professionnels spécialisés pour le suivi des projets de transfert des technologies. Plusieurs pays en développement apportèrent leur soutien à l'appel du G-77/CHINE pour la formation d'un groupe de contact à cette session. Les ETATS-UNIS, l'AUSTRALIE, la SUISSE et le CANADA préférèrent le voir formé à la SB-13. Les ETATS-UNIS, la MALAISIE et la SUISSE déclarèrent que le Rapport Spécial pouvait fournir une orientation dans la poursuite des travaux autour de la mise en application de l'Article 4.5 (transfert des technologies) de la CCCC.

Dans le chapitre questions diverses, John Houghton, du CIPC, présenta un papier sur l'applicabilité des modèles climatiques régionaux à l'échelle des petits Etats insulaires, soulignant qu'en dépit des progrès accomplis dans la modélisation régionale, beaucoup d'incertitudes restaient encore.

LA COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: Les délégués ont entendu lecture des rapports émanant des Secrétariats de la CCCC, du CIPC, des Systèmes Mondiaux d'Observation du Climat (SMOC), de l'OMS, de la Convention de Ramsar sur les Zones Humides et du PNUD. La SUISSE invita les gouvernements à contribuer au financement du CIPC. Un certain nombre de délégués mirent l'accent sur les

aspects touchant au renforcement des capacités dans les ateliers régionaux sur les SMOC, et sur la nécessité du maintien de l'indépendance politique du CIPC.

"LES MEILLEURES PRATIQUES" EN MATIERE DE POLITIQUES ET MESURES: Les délégués soulignèrent l'importance des politiques et mesures (P&Ms) pour s'assurer de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Protocole et apportèrent leur appui aux propositions appelant à de nouveaux ateliers dans le futur. L'UE mit en relief l'importance, entre autres, de la prise en considération des différentes circonstances nationales et sectorielles au moment de l'évaluation des P&Ms, et de la quantification de l'efficacité des actions domestiques des Parties visées à l'Annexe I. La SUISSE, contrée par le G-77/CHINE, proposa l'établissement d'un groupe de contact et l'utilisation du texte consolidé du Président comme plate-forme de discussion.

LES METHODES ET OUTILS DE L'EVALUATION D'IMPACT ET DE L'ADAPTATION: Les PHILIPPINES et la GAMBIE insistèrent sur le besoin de focaliser l'attention sur les technologies d'adaptation nouvelles et efficaces. L'UE, avec d'autres délégations, suggéra l'organisation de l'atelier proposé par le Secrétariat avec le CIPC, de préférence après la CdP-6 et après l'achèvement des travaux du Troisième Rapport d'Evaluation du CIPC. La CHINE et l'AOSIS appelèrent à des résolutions de la CdP-6 en faveur du renforcement des capacités dans les pays en développement.

Au sujet des questions méthodologiques diverses, le Secrétariat passa en revue les récentes réunions tenues avec l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile et l'Organisation Maritime Internationale, sur les émissions des GES provenant du transport international, notant que la SBSTA-13 se penchera sur le sujet.

Au sujet de la mise en œuvre de l'Article 6 (éducation, formation et conscientisation du public) de la CCCC, le Secrétariat rapporta n'avoir reçu que cinq soumissions nationales. La REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, avec d'autres, plaida en faveur d'un point séparé consacré à l'Article 6 dans l'ordre du jour du SBSTA.

LE SBI

LES ARRANGEMENTS DEVANT ENCADRER LES REUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES: Plusieurs délégués remercièrent le Gouvernement Français pour son offre d'accueillir les SB-13. Le SBI endossa l'offre du MAROC d'accueillir CdP-7 à Marrakech. Au sujet de la CdP-6. Le délégué des PAYS-BAS appela à des progrès sur tous les aspects du Plan d'Action de Buenos Aires. Transmettant un message de la part du Président de la prochaine CdP-6, l'orateur déclara que la CdP-6 doit être écologiquement crédible et basée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Concernant l'ordre du jour provisoire de la CdP-6, les ETATS-UNIS, la FEDERATION de RUSSIE et l'ARABIE SAOUDITE proposèrent que le nouveau sous-alinéa sur les P&Ms doit attendre d'être examiné par le SBSTA. L'ARABIE SAOUDITE encouragea la transparence et la participation à la CdP-6, et l'INDONESIE appela à la pleine participation des pays en développement avant et pendant la CdP-6.

LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES: Au sujet de l'Application de l'Accord concernant le Siège, le Secrétaire Exécutif de la CCCC, Cutajar, souleva plusieurs points touchant à l'intégration dans le pays hôte, notamment les conditions de travail /de résidence et le manque d'espace de bureau. Le G-77/CHINE fit part de ses réserves concernant la situation. L'ALLEMAGNE déclara qu'elle fera de son mieux pour améliorer la situation. Le MEXIQUE et le COSTA RICA



suggèrent l'élaboration d'un projet de décision, à soumettre à la considération de la CdP-6, exhortant l'Allemagne à renforcer sa coopération avec le Secrétariat.

LE GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SUR LA CONFORMITE AUX OBLIGATIONS

Plusieurs délégués apportèrent leur soutien au texte des Coprésidents en tant que plate-forme pour les travaux du GTC. L'UE, les ETATS-UNIS, la SUISSE et SAMOA déclarèrent que dans les Annexes, certains éléments pouvaient nécessiter une insertion dans le corps du texte. Au sujet de l'intitulé, le délégué des ETATS-UNIS se déclara en faveur d'une référence aux "procédures et mécanismes ayant trait à la conformité aux obligations relevant du Protocole de Kyoto," étant donné qu'il n'y a aucune autre clause dans le Protocole, traitant de la conformité. L'UE préféra "système de mise en conformité aux obligations du Protocole de Kyoto" pour refléter l'approche exhaustive devant être adoptée dans le traitement de la conformité aux obligations.

Dans le paragraphe consacré à l'Objectif, nombre de délégués appuyèrent l'insertion d'une référence à la "mise en application" de la conformité aux obligations. Le G-77/CHINE préféra une formulation plus simple faisant référence à la "conformité au protocole de Kyoto." La FEDERATION DE RUSSIE, contrée par les ETATS-UNIS, suggéra l'insertion d'une référence à la promotion de la réalisation de l'objectif ultime de la CCCC. L'ARABIE SAOUDITE souhaila une référence à la conformité aux obligations figurant dans les Articles 2 (P&Ms) et 3 (objectifs ciblés) du Protocole. L'AUSTRALIE suggéra un système de conformité focalisé sur les Articles 3.1 et 4.1 (mise en œuvre conjointe). L'UE favorisa une référence d'ordre général aux "obligations des Parties relevant du Protocole de Kyoto." Au sujet des Principes, L'AUSTRALIE, la FEDERATION DE RUSSIE, les ETATS-UNIS, le JAPON et la NOUVELLE ZELANDE préféra que mention n'y soit pas faite dans le texte.

LES GROUPE DE CONTACT

LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES: Le Président Mahmoud Ould el Ghaouth (Mauritanie) proposa que le projet de texte "Les Retards de Paiement des Contributions: Options pour les Mesures de Réponse" soit transmis à la SB-13 en tant que premier projet de texte et, avec l'ALLEMAGNE, la BELGIQUE et l'AUSTRALIE, appela à un examen approfondi de la question. L'IRAN s'opposa à la transmission du projet de texte à la SB-13. Le représentant déclara que la pierre angulaire de l'approche à adopter face au problème des retards de paiement doit être la persuasion et non la punition, et que ce sujet doit être traité dans un esprit de responsabilités communes mais différenciées. Le délégué des PAYS-BAS, avec le CANADA, préféra l'application d'une même approche à toutes les Parties, incluant un train de mesures incitatives. L'orateur affirma que le principe des responsabilités communes mais différenciées s'appliquait uniquement à la détermination des niveaux de contribution.

LULUCF: Les délégués débattirent du projet des conclusions, lequel: incluait le format des soumissions attendues le 1^{er} août; requiert des Parties le traitement de la manière de rattacher les activités additionnelles qu'elles proposent aux critères et aux principes directeurs suggérés; et invite le SBSTA à convoquer une réunion intersessions supplémentaire avant la CdP-6. Au sujet du Rapport Spécial, les délégués exprimèrent des points de vue divergents sur le point de savoir s'il fallait ajouter un libellé sur la contribution apportée par les principaux auteurs du CIPC durant la semaine pré-session et sur l'opportunité de poursuivre cette pratique. Au sujet des critères et des principes directeurs, l'UE suggéra l'insertion d'une référence aux objectifs, principes et dispositions pertinentes de la CCCC et du Protocole. Les ETATS-UNIS et l'AUSTRALIE s'opposèrent à l'inclusion des "dispositions pertinentes," notant que ces dernières impliqueraient plutôt des exigences que des orientations. Au sujet de la réunion additionnelle proposée, la BOLIVIE souligna le besoin de s'assurer d'une participation suffisante des Parties non visées à l'Annexe I. Le G-77/CHINE appela à la tenue d'ateliers régionaux. L'AOSIS mit en garde contre la tentation d'avancer dans les projets de décisions au cours de la réunion / atelier intersessions.

LES EFFETS ADVERSES: Soulignant qu'il ne s'agissait que d'une simple discussion visant à identifier et à développer d'autres idées et éléments clés devant servir de plate-forme à la négociation, le Coprésident Salamat souhaila avoir des commentaires de fond sur le texte consolidé.

Au sujet des effets adverses des changements climatiques, plusieurs délégués endossèrent l'appel à l'amélioration de la collecte des données et des informations, et des systèmes d'observation et de suivi. Plusieurs Parties visées à l'Annexe I appuyèrent l'adoption d'une approche intégrée, basée sur les priorités et mirent en relief la nécessité d'un ensemble de principes directeurs. Le ROYAUME-UNI mit l'accent sur le besoin d'éviter les mesures mal adaptées. Le G-77/CHINE proposa d'ajouter, entre autres: la néces-

sité d'une formation dans les domaines spécialisés; l'établissement de centres régionaux pour la facilitation d'une réaction rapide aux catastrophes naturelles; et l'amélioration du suivi et des prévisions des vecteurs des maladies. Les ETATS-UNIS et le CANADA mirent en relief les besoins des pays les moins avancés.

Au sujet des effets des mesures de réponse, le BRESIL proposa la tenue d'un atelier pour aider au développement de modèles économiques. L'ARABIE SAOUDITE déclara que le texte devrait faire référence aux actions menées par les Parties visées à l'Annexe I et non celles menées par les Parties visées à l'Annexe II. La LIBYE proposa une référence au soutien de la diversification économique dans les pays en développement tributaires de la production des combustibles fossiles. Les ETATS-UNIS proposèrent un libellé basé sur un processus itératif, inspiré des expériences acquises. Dans le libellé consacré spécifiquement à l'Article 3.14 du Protocole, Les EMIRATS ARABES UNIS ajoutèrent une référence à la compensation, au financement et à l'assurance.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES: Les pays en transition économique (TE) soumièrent des amendements pour le chapitre consacré aux principes, dans le papier du Président concernant le renforcement des capacités dans les TE, et notèrent que les débats se poursuivaient. Les participants souhailèrent des orientations du président: sur la manière dont le groupe de contact doit procéder; sur le point de savoir si les discussions doivent se poursuivre sur la base de la soumission des TE ou du papier du Président; et sur la manière dont les besoins émergeant d'autres discussions seraient inclus dans le cadre élaboré par le groupe. Ils débattirent de la soumission, notamment: du principe que tous doivent être traités de manière coordonnée, et des besoins immédiats des TE.

LES ARTICLES 5, 7 & 8: Les délégués discutèrent des conclusions du projet de texte révisé des Présidents concernant les Lignes Directrices devant Encadrer les Articles 5, 7 et 8 du Protocole. L'ARABIE SAOUDITE, au nom du G-77/CHINE, désapprouva le projet de conclusion qui propose la transmission des lignes directrices devant encadrer les systèmes nationaux relevant de l'Article 5.1 (systèmes nationaux) pour examen par la SBI-13. L'orateur requit un délai supplémentaire pour la considération des lignes directrices en question. Plusieurs délégués soulignèrent la nécessité d'aller de l'avant comme prévu, notant que les lignes directrices ont été examinées pendant plusieurs mois. En réponse à une requête du Coprésident Paciornik, le G-77/CHINE acceptant de discuter, de consulter et de présenter un feedback. Les délégués examinèrent ensuite les modifications mineures introduites dans les autres conclusions. Le Secrétariat parla de la structure du projet de décision de la CdP-6 qui viendra recommander l'adoption, par la CdP/MdP-1, des lignes directrices devant encadrer les systèmes nationaux relevant de l'Article 5.1.

LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Le comité des Amis du Président s'accorda sur cinq thèmes d'action émergeant du processus consultatif: les besoins en matière de technologies et l'évaluation des besoins; l'information concernant les technologies; l'instauration d'environnements favorables; le renforcement des capacités; et les mécanismes du transfert des technologies. Il entama par ailleurs la détermination des principaux domaines d'action relevant de ces thèmes.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

SBI: Le SBI se réunira à 11h dans la Salle Plénière I pour l'examen des communications des Parties visées et celles non visées à l'Annexe I, et du mécanisme de financement.

CONFORMITE AUX OBLIGATIONS: Le GTC se réunira à 10h et, de nouveau, à 19h dans la Salle Plénière II pour la poursuite du débat autour du texte des Coprésidents.

LULUCF: Ce groupe de contact se réunira à 12h et, de nouveau, à 20h pour l'examen des projets de conclusions du Président.

EFFETS ADVERSES: Ce groupe de contact se réunira à 15h dans la Salle Schumann pour la poursuite de l'examen du texte consolidé des Coprésidents.

ARTICLES 5, 7 & 8: Ce groupe de contact se réunira à 15h dans la Salle Reger et procéderait au réexamen des projets de conclusions des Présidents sur les lignes directrices applicables aux Articles 5, 7 et 8, et à la considération du texte des Coprésidents concernant les éléments proposés pour le projet des lignes directrices devant encadrer l'Article 8.

MECANISMES: Cette réunion se tiendra dans la Salle Plénière II à partir de 17h et sera consacrée à l'examen du projet de texte consolidé des Présidents.

COMITE DES AMIS DU PRESIDENT: Ce groupe se réunira pour débattre des projets de conclusions du SBSTA concernant la mise au point et le transfert des technologies.

